

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
(QUÉBEC)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 511-2013

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO
387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN
D'URBANISME " DE FAÇON À :**

- Enlever le tracé de rue projetée à même la zone de grandes affectations RA-3
 - Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RA-3
 - Agrandir la zone de grandes affectations M-1 à même la zone RA-3
-

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix, tenue le sixième jour du mois d'août 2013, à 20:00 heures, à l'endroit ordinaire des délibérations du conseil, auxquelles étaient présents :

LE MAIRE : Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :

Monsieur Jean Lafleur
Monsieur Berchmans Dancause
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Jean-Pierre Ducruc
Monsieur Gratien Tardif
Monsieur Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Enlever le tracé de rue projetée à même la zone de grandes affectations RA-3
- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RA-3
- Agrandir la zone de grandes affectations M-1 à même la zone RA-3

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois de juillet 2013, le projet de règlement numéro 511-2013 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le deuxième jour du mois de juillet 2013 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour d'août 2013 sur le projet de règlement numéro 511-2013 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 511-2013 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1.

Le présent règlement est intitulé :

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 511-2013

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :

- Enlever le tracé de rue projetée à même la zone de grandes affectations RA-3
- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RA-3
- Agrandir la zone de grandes affectations M-1 à même la zone RA-3

ARTICLE 2.

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement 387-2007 de cette municipalité, adopté par le conseil lors d'une séance tenue le 17^e jour du mois de décembre 2007, de façon à :

- Enlever le tracé de rue projetée à même la zone de grandes affectations RA-3
- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RA-3
- Agrandir la zone de grandes affectations M-1 à même la zone RA-3

ARTICLE 3.

Modifier les plans intitulés « Grandes affectations plan 1/2 » et « Grandes affectations plan 2/2 » afin d'enlever à la zone RA-3 le tracé de rue projetée tel que présenté à l'annexe « A » de ce présent projet de règlement.

ARTICLE 4.

Modifier les plans intitulés « Grandes affectations plan 1/2 » et « Grandes affectations plan 2/2 » afin de redéfinir les zones M-1, RA-3 et P-1, tel que présenté à l'annexe « A » de ce présent projet de règlement.

ARTICLE 5.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX,

CE sixième jour d'août 2013.

M. Jacques Gauthier
Maire

Mme Christiane Couture
Directrice générale adjointe et secrétaire- trésorière
adjointe

